



La lettre citoyenne

JANVIER 2009

<http://collectif-citoyen-plaisance.elunet.fr/>

N° 4

Bulletin d'informations du «31830 COLLECTIF DE GAUCHE, ALTERNATIF ET CITOYEN »

S'informer, se rassembler et agir !

Prenant appui sur la crise financière, le gouvernement détourne l'argent public pour sauver les mafias financières, accroître les profits des spéculateurs et continuer à exonérer d'impôt les plus riches. 555 milliards d'euros, c'est le montant annuel du gâchis fiscal : 65 Milliards d'aides publiques aux entreprises sans contrepartie d'embauche ; 400 Milliards pour un plan en faveur des banques ; 75 Milliards pour les niches fiscales ; 15 Milliards pour le Paquet Fiscal (les 1000 contribuables les plus fortunés se voient rembourser en moyenne, par l'Etat, 250 000 € au titre du bouclierfiscal).

La politique du gouvernement, c'est encore plus de précarisation pour le monde du travail et d'aggravation des inégalités sociales !

L'ensemble des organisations syndicales (CGT – CFDT – CGC - FO - FSU - CFTC - UNSA - SOLIDAIRES) a lancé l'appel suivant :

« Le 29 janvier 2009, salarié(e)s du privé, agent(e)s du public, retraité(e)s, privé(e)s d'emploi et jeunes, tous ensemble contre la politique du patronat et du gouvernement pour l'emploi, les salaires, les retraites et le service public. »

Nous avons obligation, chacun et chacune d'entre-nous, d'agir pour mettre en échec les projets liquidateurs du gouvernement, tel que la retraite à 70 ans, la baisse drastique des retraites et pensions, le travail du dimanche et la casse du service public.

Le « Collectif de gauche, alternatif et citoyen » invite la population de Plaisance du Touch à participer à cette journée nationale d'action, intergénérationnelle et interprofessionnelle.

**LE 29 JANVIER 2009, TOUS ENSEMBLE
MANIFESTATION UNITAIRE A 14h (COMPANS-CAFARELLI)**



PROTECTION DES CITOYEN(NE)S ET DE L'ENVIRONNEMENT

1) Une enquête publique a été ordonnée par la Préfecture de la Haute-Garonne.

Cette enquête, d'une durée d'un mois (du 29 décembre 2008 au 31 janvier 2009), a été ordonnée sur la demande d'une société en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, aux fins de régularisation, une plateforme de recyclage et de valorisation de produits métalliques et automobiles, située sur le territoire des communes de Colomiers et de Plaisance du Touch, dans le cadre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Sur la commune de Plaisance du Touch, le projet prévoit aussi le recyclage des « DEEE ». Les déchets d'équipements électriques et électroniques, appelés aussi DEEE sont classés en trois catégories :

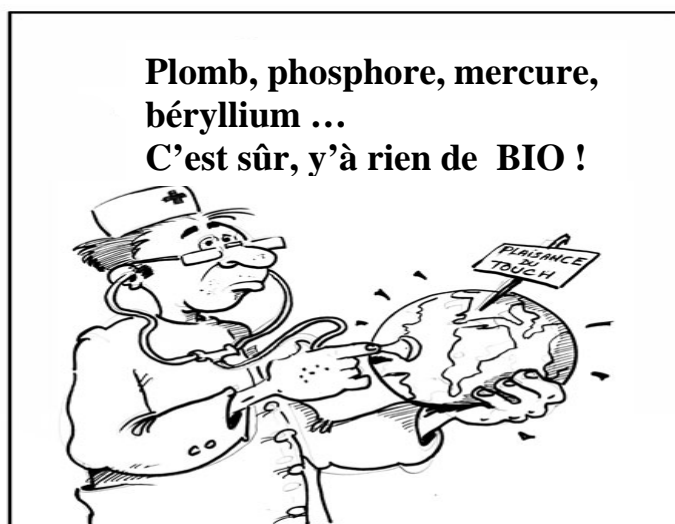
* les produits blancs, ou l'électroménager : machine à laver, réfrigérateur, grille pain, appareil de chauffage, fer à repasser...

* les produits bruns, ou matériel audiovisuel : télévision, radio, chaînes hi-fi, magnétoscope, caméscope...

* les produits gris, ou matériel informatique : ordinateur, imprimante, photocopieur, scanner, téléphone, ainsi que les consommables pour imprimantes (cartouches d'encre, bidon et bouteilles).

* les produits gris, ou matériel informatique : ordinateur, imprimante, photocopieur, scanner, téléphone, ainsi que les consommables pour imprimantes (cartouches d'encre, bidon et bouteilles d'encre, tambours...).

Ces déchets contiennent beaucoup de substances nocives et dangereuses pour l'homme et l'environnement : plomb, phosphore, mercure, phosphore, béryllium, fluides frigorigènes, pvc... La liste des produits toxiques est longue.



Dans le cadre de la participation citoyenne nous invitons les plaisançois et les plaisançoises à consulter le dossier déposé en Mairie (date de clôture de l'enquête : 31 janvier 2009).

Ceux et celles, qui le souhaitent, pourront consigner leurs observations relatives au projet sur le registre mis à leur disposition.

2) Nous avons été alertés sur des problèmes d'hygiène et de sécurité qui nécessitent une rapide prise en compte par l'équipe municipale.

a) **HYGIÈNE SANTÉ PUBLIQUE :**

* Les abords de la Poste ont grand besoin d'être nettoyés.

* Le curage du fossé de la rue des violettes à besoin d'un bon curage (une partie du fossé est un véritable égout à ciel ouvert).

* Tous les habitant(e)s doivent bénéficier du « tout à l'égout ». C'est un droit et une mesure de protection pour l'environnement.

b) **SÉCURITÉ DES PERSONNES**

* La sécurisation des piétons, écoliers et adultes, ne peut attendre la manne d'une « taxe professionnelle » (un exemple parmi d'autres : la rue des chênes).